

Commission d'Hygiène et de Sécurité

Réunion du mardi 8 janvier 2019

Compte rendu :

Présents : voir la feuille d'émargement en annexe

Le quorum étant atteint Mme CREY ouvre la séance à 17h40.

Mme Johanna PALAYODAN 'PEEP' regrette de ne pas avoir reçu les documents relatifs à cette commission en amont afin de pouvoir les étudier. Mme CREY s'engage à les joindre lors des prochaines convocations.

- **La commission débute sa séance par l'approbation du dernier compte rendu du CHS.**

Des modifications mineures au compte rendu du 24 septembre 2018 seront réalisées par Mme Cécile COTTET 'FCPE'. (DDFPT, commission sécurité à la place de l'ISS ...)

Vote à l'unanimité moins 1 abstention

Mme Johanna PALAYODAN demande l'ajout de six points à l'ordre du jour :

- problème du vandalisme dans les toilettes.
- problème de fermeture des portes à l'internat.
- problème de la flaque d'eau sur le parking des bus. (Passage utilisé lors de l'entrée des lycéens)
- bilan de la nouvelle entreprise qui gère le chauffage du lycée.
- fiabilité des tourniquets.
- le tri sélectif à la cantine.

- **La commission continue par l'étude du règlement intérieur d'une Commission Hygiène et Sécurité.**

Le règlement intérieur proposé est un règlement intérieur 'type' d'une commission hygiène sécurité, il faudra donc faire quelques modifications afin de l'adapter à notre lycée.

La commission propose plusieurs modifications afin qu'il puisse être voté lors de la prochaine commission.

Mme JOUBERT GAILLARD pose la question du remplacement du conseiller principal d'éducation qui est élu au conseil d'administration (Mme AMARD). Mme JOUBERT GAILLARD demande si un autre CPE peut la remplacer avec un droit de vote.

Article 1-3 : M. ROUGIER Alexandre 'ATOSS' demande que pour les membres désignés il y ait **deux représentants** des personnels administratifs techniques, ouvriers car le lycée reçoit plus de 600 élèves.

Article 1-4 : **Le président** est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires. Il faudra modifier ou définir 'le président'.

Devant les nombreuses modifications, il est décidé lors de cette commission de ne faire que la pré-validation du règlement intérieur.

Article 2-1 : Il sera créé une liste de diffusion, les questions diverses à rajouter à l'ordre du jour devront être envoyées dans un délai d'au moins 48 heures précédant la réunion de la CHS au secrétariat du proviseur.

Article 2-2 : discussion, il faudra prévoir un groupe de travail afin de préparer le projet du plan de prévention.

Article 3-1 : ajouter devra se tenir **dans** un délai de 24 heures. 'Modifier le texte'

Article 3-2 : ajouter la possibilité de dématérialisation des documents préparatoires relatifs aux travaux de la commission avec accusé de réception. (Envoi par mail)

Article 4-2 : préciser si les élèves ainsi que les parents d'élèves peuvent être aussi secrétaires de séance. (Pas seulement un membre de l'administration et un représentant des personnels)

Article 6-1 : Remarque apportée par l'administration du lycée : déjà trois panneaux d'affichage ont été installés dans le lycée.

Article 6-2 : la liste de ces personnes concernées sera établie par **la** CHS. 'Modifier le texte'

Article 6-3 : les comptes-rendus approuvés seront affichés dans le lycée.

Article 7-3 : prévoir une diffusion plus large du compte rendu d'observation : envoi dématérialisé avec AR aux membres de la CHS

Point 8 : non examinés car il n'y avait pas d'ancien règlement intérieur de la CHS.

- **La commission continue par la lecture du rapport ISST.**

Mme Johanna PALAYODAN désire consulter le rapport ISST, mais vue l'heure tardive M. CHANRAUD indique que le rapport est à disposition au lycée pour une lecture ultérieure.

- **La commission continue par la consultation des fiches du RSST.**

Fiche 18 – 12 – 101

La fiche est relative à un problème d'identification par le bureau des CPE des personnes qui appellent et qui désirent entrer après 18 heures dans le lycée. (Ce problème est lié au fait que les CPE n'ont pas accès aux d'images fournies par les caméras de vidéosurveillance installées. Les CPE doivent donc se déplacer afin d'identifier les personnes qui désirent rentrer)

Solution : si le problème n'est pas résolu sous 15 jours, activation de la fiche.

Fiche 18 – 12 – 102

La fiche est relative à un problème de fonctionnement des tourniquets.

Solution : les cartes sont actuellement opérationnelles, donc la situation est réglée. Fiche non activée.

Fiche 18 – 12 – 103

La fiche est relative à un problème de fermeture des fenêtres ce qui peut poser des problèmes en cas de nécessité de confiner les élèves à l'intérieur des locaux suite à un problème d'accident chimique. Ces problèmes de fermeture des fenêtres font souvent suite à des dégradations.

Solution : il a été envisagé d'étudier la fermeture définitive de certaines fenêtres non utilisées, cependant la fiche a été activée afin d'obtenir la résolution du problème

Fiche 18 – 12 – 104

La fiche est relative à un problème de non-fonctionnement des serrures électroniques installées à l'internat du lycée.

Solution : actuellement les lycéens peuvent activer leur serrure électronique en se rendant à l'intendance. Afin d'éviter que le problème réapparaisse l'année prochaine. La fiche n'a pas été activée.

Fiche 18 – 12 – 105

La fiche est relative à un problème d'éclairage dans l'agora du lycée. L'agora étant devenue un lieu de travail pour les élèves l'éclairage n'est pas suffisant.

Solution : M. ROUGIER précise que l'éclairage défectueux a déjà été remplacé et qu'il est possible en interne d'ajouter un interrupteur afin de piloter l'éclairage de l'agora qui à l'heure actuelle est éteint. Fiche non activée.

Fiche 18 – 12 – 106

La fiche est relative à un problème d'accès aux extincteurs présents dans le lycée. L'absence de clé interdit l'accès aux extincteurs.

Solution : recherche d'une solution en interne : soit diffusion de ces clés à tout le personnel du lycée, soit laisser libre l'accès aux extincteurs (Pb de détérioration). Fiche activée.

Fiche 18 – 12 – 107

La fiche est relative à un problème de solidité des carreaux présents dans les douches du dortoir Gaspard de la Meige. Une réparation provisoire consistant à fixer la cloison souple par des chevilles au mur n'est pas jugée satisfaisante.

Solution : M. GABORIEAU 'adjoint-gestionnaire' a déjà demandé des devis pour cette réparation (≈ 1000€), les réparations seront réalisées rapidement, fiche non activée.

Intervention de M. GABORIEAU relative à la maintenance des stores à l'étage. Actuellement il est impossible aux agents du lycée d'intervenir sur les stores en hauteur car il n'est pas possible de sécuriser convenablement le personnel.

Prochaine date de réunion proposée : le lundi 8 avril 2019 à 17h30.

La séance est levée à 20 h 45 .

Rédacteurs : Fabrice Dussart & Alain Petit



Lycée des métiers de l'électronique et du numérique

Comité Hygiène et Sécurité 2018-2019

Date : Mardi 8 janvier 2019 à 17h30

Représentants Permanents		Emargement
Proviseur	KOSA Michel	
Proviseure Adjointe	CREY Brigitte	
Gestionnaire	GABORIEAU Fabrice	
^{DDFPT} Chef de travaux	CHANRAUD Sylvain	
Médecin Scolaire	HANOTTE Marie	excusée
Infirmière Scolaire	PAREJA Véronique	
CPE LGT	AMARD S. / JOUBERT-GAILLARD J.	
CPE SEP	PASSI Jean-Jacques	
Conseillère Régionale	TERRIER Marie-Claire	
Enseignant Titulaire	GLEDEL Olivier	Excuse
Enseignant Titulaire	PETIT Alain	
Enseignant Suppléant	DUSSART Fabrice	
ATOS	REZZOUQI Saïd	
ATOS Titulaire/Suppléant	ROUGIER Alexandre/MEXIQUE Virginie	
Parent titulaire	PALAYODAN Johanna	
Parent suppléant	POUSSIER Valérie	
Parent titulaire	COTTET Cécile	
Parent suppléant	GUERIN Christelle	
Elèves		
Elèves suppléant		